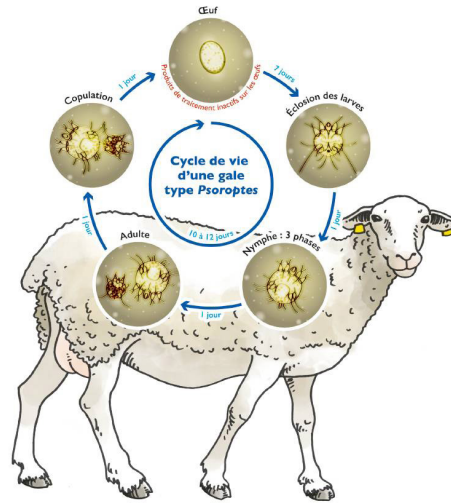




# LA GALE : LA PRÉVENIR, LA DIAGNOSTIQUER ET LA SOIGNER

La gale ovine est une parasitose très contagieuse provoquée par un acarien qui vit dans l'épaisseur de la peau. Cet acarien appelé *psoropte* est responsable de la forme de gale la plus fréquente chez les ovins. De par les fortes démangeaisons et lésions qu'elle occasionne, la gale perturbe le bien-être des animaux, entraînant une baisse de l'appétit et donc de la production. D'autres affections cutanées peuvent ressembler à la gale mais elles démangent en général moins et un examen rapproché permet souvent de trouver l'agent responsable, poux, puces, tiques...



Nom : *Psoropte*  
Symptôme : forte démangeaison et lésion chez les ovins  
Survie : 16 à 28 jours dans le milieu extérieur en conservant son pouvoir infestant.  
Ne pas confondre : poux, puces, tiques, mélophages.



## LES SYMPTÔMES DE LA GALE

En début d'évolution, seules quelques brebis ont des démangeaisons alors que beaucoup sont déjà atteintes de la gale. Dès l'apparition des premières brebis qui se grattent, il est important d'être vigilant. La maladie débute sur le dos, puis s'étend vers l'avant. En raison d'un grattage frénétique, les animaux perdent la laine, des petites croûtes jaunâtres apparaissent, la peau s'épaissit et se plisse ressemblant à de « la peau d'éléphant », la chute de la toison laisse apparaître de larges zones nues.



## COMMENT DIAGNOSTIQUER LA GALE ?



Certains animaux sont asymptomatiques : ils ne présentent aucun signe clinique mais véhiculent bien la gale dans votre troupeau.

La suspicion doit se faire dès les premières démangeaisons sur quelques animaux. Ensuite, la maladie évolue avec l'apparition de croûtes et de dépilations.

Un des signes de diagnostic est le réflexe de Flemming (brebis qui « mastèquent ») lorsqu'on les gratte sur le dos.



Pour confirmer une suspicion, 2 techniques sont possibles :

- L'examen microscopique des produits de grattage sur plusieurs animaux par un vétérinaire (c'est un acarien invisible à l'œil nu).
- La sérologie : un programme est en cours de développement qui permettra de détecter la gale par les anticorps produits par la brebis.

Dans les 2 cas, un résultat négatif ne permet pas d'exclure complètement la gale. Attention, certains animaux sont porteurs asymptomatiques.

## COMMENT SE TRANSMET LA GALE ?

Les animaux s'infestent par contact avec une brebis infestée, avec un morceau de laine contaminé ou via le milieu. Cela peut avoir lieu lors d'un achat ou d'un mélange d'animaux (qui peuvent être porteurs sains), lors d'un transport, lors d'un contact avec du matériel ou des clôtures contaminées. Les autres animaux peuvent aussi être des vecteurs passifs (chiens, autres animaux, personnes).

Il faut être particulièrement vigilant lors de prêt de matériel ou de matériel utilisé sur plusieurs élevages (transport, tonte, contention,...).



La survie de l'acarien responsable est possible dans le milieu extérieur pendant environ 16 à 28 jours en conservant son pouvoir infestant.

## COMMENT PRÉVENIR LA GALE ?

La gale est un parasite très transmissible. Il convient de mettre en place des mesures de biosécurité pour protéger votre élevage :

- Faire attention lors de l'introduction d'animaux, le mélange de lots ou de troupeaux. Une période de quarantaine lors de l'introduction d'animaux est fortement conseillée.
- Nettoyer et désinfecter avec un produit acaricide le matériel partagé : équipements collectifs, transport d'animaux, plancher de tonte et habits des tondeurs.
- Faire attention sur les lieux collectifs : parcs de débarquement d'estives,...
- Adapter ses pratiques selon les risques présents dans l'élevage (changer de tenue vestimentaire si un lot semble suspect,...).

# COMMENT SOIGNER LA GALE ?

Il est important en cas de contamination et pour éviter les échecs de traitements de :

- Traiter tous les animaux sans exception (brebis, agneau, béliers) le même jour. Une seule brebis qui ne passe pas au traitement peut réinfecter tout le troupeau.
- Désinfecter avec un acaricide le bâtiment et le matériel.
- Faire un vide sanitaire de 3 à 4 semaines pour les bâtiments et si possible pour les pâtures (ne pas mettre les animaux traités dans un pré où des animaux galeux étaient présents il y a moins d'un mois).

Il n'existe actuellement pas de médecine alternative efficace contre la gale. Il faut donc appliquer des traitements curatifs en cas d'infestation (à mettre en place dès les premières suspicions). Attention, le non-respect des bonnes pratiques peut entraîner une inefficacité apparente des traitements (l'échec d'un traitement n'a jamais été associé à l'inefficacité des produits utilisés). Il convient d'être rigoureux lorsque l'on veut se débarrasser de la gale.

## BAIGNAGE



À l'heure actuelle, la seule molécule disponible est le *phoxim* (voir avec son vétérinaire). Pour une baignade efficace, il faut impérativement respecter le dosage et les conditions d'utilisation du produit. La brebis doit être immergée dans le bain au moins une minute et sa tête plongée 2 fois dans la solution. Il faut, pour éviter les rechutes, réaliser une seconde baignade 7 à 10 jours après. Il faut veiller à un niveau toujours suffisant de solution dans la baignoire. Lors de son re-remplissage, ajouter également la bonne dose de produit de traitement pour conserver la bonne concentration. Il convient lors de ces chantiers de veiller à la sécurité des opérateurs et à la récupération des jus.



Le coût peut être évalué à 1 ou 2 €/brebis selon la quantité absorbée dans la laine.

Délai d'attente pour les agneaux avant abattage (28 jours).



Ce type de chantier demande du temps et de la main-d'œuvre conséquente.

Nécessite d'avoir à disposition une baignoire.

## TRAITEMENT PAR INJECTION



Il existe à ce jour différentes molécules (voir avec son vétérinaire). Pour ces injections, il faut également respecter la posologie et il conviendrait de pouvoir peser ses animaux pour adapter la dose. La qualité de la réalisation de l'injection est un facteur de réussite du traitement. Les injections en intramusculaires sont à privilégier pour plus de sûreté. Les injections en sous cutanées et encore plus derrière l'oreille sont délicates à réussir. Pour la plupart des produits, une seconde injection doit être réalisée 10 jours plus tard.



Chantier plus simple à mettre en œuvre que la baignade.

Coût plus important (minimum 2 fois 1 €)



Difficulté d'évaluer la dose en fonction du poids des animaux.

Temps d'attentes pour les agneaux avant abattage.



- Traiter tous les animaux sans exception.
- Désinfecter le bâtiment et le matériel.
- Faire un vide sanitaire.



La manipulation et l'usage de ces produits toxiques nécessitent le respect des règles de sécurité pour les opérateurs (vêtement de protection,...).

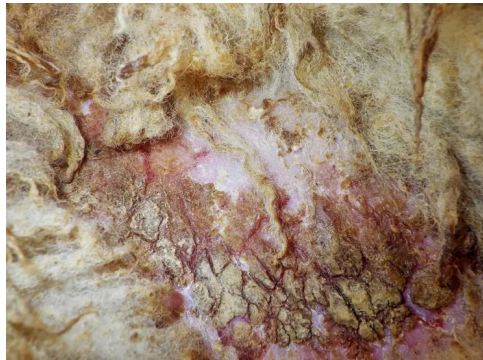
Mis à part la spécialité « Longue Action », tout traitement doit être doublé à 7-10 jours d'intervalle. En effet, les œufs de *Psoroptes ovis* ne sont atteints ni par les antiparasitaires externes, ni par les injections. Il faut donc leur laisser le temps d'éclore, et mettre en contact cette nouvelle génération d'acariens avec l'antiparasitaire avant qu'elle ne pondre de nouveaux œufs.

# QUE FAIRE EN CAS DE CONTAMINATION DE LA GALE ?

- Contacter son vétérinaire et/ou son GDS afin de mettre en place un plan d'action adapté à la situation de son élevage,
- Informer et prévoir des mesures de vigilance et/ou de traitement des troupeaux contacts.



Laine qui part en plaque suite au grattage



Croûte de gale

## MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME VOLONTAIRE NATIONAL DE GESTION DE LA GALE

À l'initiative du réseau des GDS et des partenaires professionnels, un programme d'action va être mis en place pour la maîtrise de la gale. Basé sur le volontariat, il va permettre dans un premier temps de valider les nouveaux tests sérologiques et dans un second temps de tester les préconisations de gestion de la gale en cas de résultat positif. Si vous voulez faire partie de ce projet, rapprochez-vous de votre GDS.

### SOURCES



- Plaquette Biosécurité de GDS France  
<https://www.gdsfrance.org/bonnes-pratiques-de-biosecurite-en-elevage-ovin/?highlight=biosecurite>  
<https://www.gdsfrance.org/comment-connaître-le-niveau-de-mon-elevage-ovin/>
- Echo des Élevages du Vaucluse n° 99, article de Michèle Bulot-Langlois « Gale Ovine, un problème sanitaire récurrent à fortes répercussions économiques ».
- Guide des bonnes pratiques dans le traitement de la gale ovine – Zoetis  
<https://www2.zoetis.fr/pathologies/ovins/parasitisme-externe-chez-les-ovins>
- Bulletin santé des élevages 2017-2018, article de JC. Natorp et F. Bastien « Questionnement en PACA sur la gale »,
- Site internet GDS-PACA, article d'Eric Belleau « La gale ovine, on en parle ? »  
<https://gds-paca.org/la-gale-ovine-on-en-parle/>

#### PARTENAIRES TECHNIQUES



#### PARTENAIRES FINANCIERS

